

HOMELIE DU 13^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (Année B)

Sag.1,13-15 ;2,23-24 / Ps.29 / 2 Co.8,7.9.13-15 / Mc.5,21-43

Frères et sœurs,

je me souviens d'un professeur d'Ecriture Sainte, au séminaire, qui nous avait affirmé, un jour, que, dès l'origine, avant même le péché originel, l'homme devait mourir. Séminariste, j'avais été agacé par cette affirmation qui contredisait si évidemment l'enseignement de saint Paul (Rom.5, 12-21) et celui du Magistère de l'Eglise catholique (CEC n°376, 400,1008). Prenons donc le temps de nous réapproprier la foi de l'Eglise en la résurrection de nos corps mortels.

Si nous méditons les textes de ce dimanche, ils nous apprennent trois choses.

Première affirmation : "*Dieu n'a pas fait la mort.*" (Sag.1,13a). Cette affirmation est massive et définitive. Le Maître de la Vie en sa source ne peut créer ce qui contredit la vie. La mort est donc une intrusion et une offense à la vie. Elle vient détruire l'œuvre de Dieu. Elle est la conséquence, nous dit saint Paul, du péché du premier Adam (Rom.5,12). La mort spirituelle de l'homme précède donc sa mort physique (1 Co.15,56). En donnant sa vie sur la croix et en ressuscitant le matin de Pâques, Jésus vainc à la fois la mort spirituelle et la mort physique qui étaient devenues le lot commun de l'humanité. Telle est notre foi chrétienne.

Deuxième affirmation : cette libération de la mort est liée à la foi. Jésus le manifeste dans les deux cas rapportés dans l'Evangile de ce dimanche. A la femme malade qu'il guérit, Il déclare : « *Ma fille, ta foi t'a sauvée.* » (Mc.5, 34a). De la même manière, Il dit à Jaïre, le père de la petite mourante : « *Ne crains pas, crois seulement.* » (Mc.5, 36) D'autres affirmations contenues dans l'Evangile confirment cette importance de la foi. « *Tout ce que vous demanderez en mon nom, je le ferai...* », dit Jésus en Saint Jean. Il ajoute : « *Qui croit au Fils a la vie éternelle...* » (Jn. 3,36a). Par contre, celui qui refusera de croire en Jésus ne connaîtra pas la gloire de la résurrection bienheureuse. Cet homme mourra dans ses péchés (Jn. 8, 24b) pour une résurrection de jugement et de condamnation (Jn.5, 29 ; Mat. 25, 41-46).

Troisième affirmation : la résurrection de la fille de Jaïre, que l'on doit faire manger (Mc. 5,43b), n'a rien à voir avec la résurrection qui interviendra pour nous à la fin des temps. Cette dernière sera définitive et transformera nos corps mortels en corps immortels et glorieux (1 Co.15, 35-53). Tout en conservant notre identité personnelle, nous serons littéralement transformés et méconnaissables, comme Jésus que ses disciples peineront à reconnaître après sa résurrection. (Jn.20, 14 ; etc...).

Frères et sœurs, cette promesse de la résurrection de nos corps et de la vie éternelle est au cœur de notre espérance. Elle nous ouvre une perspective nouvelle sur la vie de ce monde et sur ce qui la suivra. A tel point qu'elle nous amène à vivre autrement (1Co.15, 58). Notre conversion morale est même pour Jésus la condition incontournable pour que se réalise sa promesse de résurrection pour la vie éternelle et bienheureuse (Jn.5, 28 ; 8,51). Saint Jean affirme très clairement dans sa première Lettre que ceux qui aiment leurs frères sont passés de la mort à la vie, et que celui qui n'aime pas demeure dans la mort (1Jn.3, 14). Notre agir moral est donc bien un témoignage que nous apportons à la vie nouvelle inaugurée par Jésus, et la condition de sa réalisation. Celle-ci parviendra à sa plénitude et à sa perfection dans le Royaume de Dieu, lorsque nous aurons achevés notre existence terrestre. Notre âme immortelle et notre corps glorifié seront alors réunis pour l'éternité bienheureuse.

Rendons grâce à Dieu pour nous avoir ainsi associés à sa vie divine, car Il a changé notre deuil en une danse et nos habits funèbres en parure de Joie ! (Ps.29, 12).

Amen.